De l'inclusion du genre féminin
Le possible et le douteux

Patrick Charaudeau
Université Sorbonne Paris Nord
CNRS-CERLIS

De façon générale, au-delà des variantes d'emploi, le mot *inclusion* désigne le résultat d'une opération qui consiste à inclure un corps dans une matière, que celle-ci soit de même nature ou d'une nature différente. En matière de langage, la dénommée « écriture inclusive » est le résultat de l'opération qui consiste à inclure dans les mots écrits des marques du genre féminin à l'aide de divers procédés, dont certains existent déjà (suffixes : *-e, -esse, -trice* ; déterminants : *la, sa, cette*), et d'autres sont des innovations (point médian). Il en résulte, parfois, des mots nouveaux qui ne se trouvent pas dans les dictionnaires (*collèguesse, lecteurice*), des mots grammaticaux inédits (*illes*, *ceuses*, *yel*), des constructions phrastiques disloquées (« Tou·te·s les étudiant·e·s sont parti•es »).

Se présentent alors trois questions. Une question de civilité morale : qu'est-ce qui justifie et légitime la volonté d'inclusion ? Une question technique : comment peut se faire l'opération au regard de ce qu'est la matière linguistique existante ? Une question de pouvoir : qui peut en décider ? La première question trouve sa justification et sa légitimité selon le *principe d'égalité,* à savoir que les catégories sociales de genre doivent pouvoir être considérées égales et rendues visibles par l'emploi que l'on fait de langue. La deuxième question, plus délicate à traiter, concerne les façons d'assurer cette visibilité en suivant les contraintes de la langue. La troisième renvoie à la question des mouvements sociaux et du jeu d'influence qui peut s'instaurer entre eux. Donnant pour acquis le principe de visibilité, et n'ayant pas à me prononcer sur la troisième question, c'est le second aspect qui sera traité ici.

Pour en parler, il faut d'abord rappeler comment se construit, fonctionne et évolue une langue, comment une grammaire établit des règles, et comment les sujets parlants la mettent en œuvre pour parler ou écrire, car une grande confusion règne entre ce qui est de l'ordre de l'oral, de l'écrit, de la règle, des normes d'usage, et des contextes dans lesquels parlent ou écrivent les personnes. J'ai décrit dans un ouvrage récent[1] ces caractéristiques et les problèmes que posaient certaines propositions de l'écriture inclusive. Je reprendrai ici l'essentiel de l'analyse en la présentant autrement et en y apportant les précisions nécessaires.

Comment se construit et fonctionne une langue

Une langue se construit au fur et à mesure des usages que les individus vivant en groupe font des signes qu'ils inventent afin de communiquer entre eux. Elle est donc le lieu où se déposent les caractéristiques de ces usages selon leur aspect phonétique (les sons), morphologique (les formes), syntaxique (les combinaisons) et sémantique (le sens). Un lieu de formes et de sens possibles qui s'organise en systèmes formant une structure. Dans la nature il n'y a que différences et singularités témoignant de l'infini

[1] *La langue n'est pas sexiste. D'une intelligence du discours de féminisation*, Paris, Le bord de l'eau, 2021.

diversité des êtres. Dans la langue il y a réduction de cette diversité en systèmes d'opposition et de combinaisons à des fins de reconnaissance et de partage des signes, sans quoi ne pourraient se produire d'échanges langagiers. Se construit ainsi ce que l'on appelle une « langue-système ». C'est cette langue-système qui est répertoriée dans les dictionnaires pour ce qui est de la forme et du sens des mots et dans les grammaires pour ce qui est des règles de combinaisons. La langue-système est la condition pour que les locuteurs interagissent et se comprennent, dans la mesure où ils connaissent et utilisent les mêmes formes, les mêmes règles, mais elle est en même temps une abstraction, un lieu de *potentialités* à disposition de chaque sujet parlant, en attente d'emploi. Elle n'est donc imputable d'aucune discrimination.

Cependant, la communication entre les individus ne se fait pas, elle, de façon abstraite. Elle se réalise toujours en situation d'échange concrète, ce qui veut dire que les usages de la langue sont soumis aux caractéristiques de ces situations. S'instaurent alors, à force de récurrences de ces situations, d'autres régularités qui dépendent des comportements et des jugements des individus vivant en groupe. On a affaire là à ce que l'on appelle la « langue-norme » qui témoigne de *ce qui se dit* spontanément à travers les échanges sociaux, et, par là même, des façons de parler des individus selon leur appartenance sociale, familiale, professionnelle, générationnelle, régionale. La langue-norme est du coup porteuse de la valeur sociale et culturelle des mots, valeur tantôt positive tantôt négative, permettant aux membres d'un groupe d'établir des connivences, en partageant des propos — souvent sous forme stéréotypée — louangeurs ou critiques sur des tiers. A cette occasion, peuvent apparaître certaines dénominations, expressions ou formules concernant les femmes (mais aussi les hommes et les étrangers) qui peuvent être perçues comme infériorisantes ou dégradantes.

C'est également dans le cadre de la langue-norme que peuvent intervenir certains doctes et savants, parfois sous l'autorité d'institutions étatiques. Ceux-ci, pour diverses raisons que l'on verra ensuite, cherchent à établir ou stabiliser des régularités dans les façons de parler, avec des intentions normatives au nom de la logique ou de l'esthétique, et dont les diktats finissent par réglementer le fonctionnement du système. On n'est plus alors dans *ce qui se dit*, mais dans *ce qui doit se dire*. Il faut cependant se rendre à l'évidence : à quelques exceptions près[2], les interventions étatiques ont été, au cours de l'histoire, davantage des recommandations que des obligations, comme les diverses tentatives de réforme de l'orthographe[3]. Ce sont surtout les grammairiens qui, via l'école, ont prescrit des normes ou des règles en vue de définir ce que devrait être un « français correct ».

Enfin, tout acte de communication, tout acte de langage, qu'il soit oral ou écrit, est le fait d'un individu qui, dans sa singularité, opère des choix dans la langue-système, en reflétant, plus ou moins consciemment, ce qui est inscrit dans la langue-norme, et en s'employant à donner un sens propre à ce qu'il dit en fonction de ses interlocuteurs, dans une situation communicative socialement déterminée. Le résultat en est la production d'un *discours*[4]. Le discours est le résultat d'un *parler à quelqu'un en parlant de quelque chose pour signifier quelque chose.* C'est donc le sujet parlant qui est pleinement responsable de cette « langue-discours », parce que le sens de tout acte de langage n'est

[2] L'Ordonnance de Villers-Cotterêts en 1539.
[3] La dernière en date, en 1990, « Les rectifications du Conseil supérieur de la langue française ».
[4] Pour la définition de ce terme, voir : Charaudeau P. et Maingueneau D., *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Le Seuil, 2002.

pas seulement dans *ce que l'on dit*, mais dans *comment on le dit*. C'est à lui que peuvent être imputés des emplois sexistes ou racistes, et non à la langue.

Le sujet parlant doit donc faire preuve d'une triple compétence : une compétence du savoir reconnaître et suivre les règles d'ordre logico-grammaticale de la *langue-système* ; une compétence *normative* d'ordre sociologique du vouloir assumer ou rejeter les conventions de la *langue-norme* ; une compétence *discursive* d'ordre énonciatif du savoir mettre en œuvre une *langue-discours*. Ces trois dimensions de la langue s'entrecroisent en permanence, et l'on comprend que celle-ci ne puisse appartenir à aucun groupe en particulier[5].

Comment évolue une langue

Une langue évolue au gré des contacts et des échanges que les individus établissent entre eux. Ces contacts et échangent varient en fonction des mouvements de migration des populations, des tendances à se fixer dans un lieu ou à se déplacer. Il se produit alors des rencontres entre groupes de population, rencontres qui produisent des effets divers. La sociologie des mouvements sociaux a bien montré que lorsque des groupes se rencontrent, chacun représentant, par sa différence, une menace pour l'autre, s'instaure entre eux un jeu d'influence réciproque, selon un double mouvement : de *repli sur soi* (force centripète), lorsqu'il s'agit de défendre son identité et sa langue ; d'*ouverture vers les autres* (force centrifuge), soit pour les dominer, soit pour les intégrer, soit pour s'y mêler.

Le langage suit ces mouvements selon deux forces que les dialectologues nomment la « force de clocher » qui tend à préserver la langue du groupe en situation de contact ; la « force d'intercourse » qui tend à s'ouvrir vers la langue de l'autre, soit en la pénétrant, soit en l'adoptant à travers des emprunts. De plus, dans un jeu constant de va-et-vient et d'influence entre la spontanéité de la pratique orale de la langue et les contraintes de la pratique écrite ordonnées par l'école et les modèles littéraires, on peut dire que l'évolution des langues se fait conjointement à celle des grammaires. Cela est particulièrement évident pour la langue française dont l'histoire est marquée par sa littérature.

La grammaire française, une histoire casuistique

Une grammaire n'est pas la langue, mais une description de la langue qui lui sert de représentation pour l'identité d'un peuple qui peut ainsi s'y reconnaître, et pour le pouvoir politique qui cherche à unifier celui-ci : « Une langue, un peuple, une nation » a été la devise sacrée de bien des pays d'Europe[6]. Ainsi se confondent langue et grammaire, entre rhétorique (le bien parler), logique (le parler vrai), et simplicité (le parler à la fois facile et élégant). On ne refera pas ici l'historique de la grammaire

[5] On peut se demander à qui renvoie le *Nous* qui se trouve dans le sous-titre de l'ouvrage écrit par Maria Candea et Laélia Véron, *Petit manuel d'émancipation linguistique*. *Le français est à nous !*, Paris, La Découverte, 2019.

[6] Si 1492 fut l'année de la découverte de l'Amérique par l'Espagne, elle fut aussi l'année de la première grammaire de langue espagnole écrite par Antonio de Nebrija qui aida les Rois Catholiques à engager l'unité de l'Espagne.

française que l'on trouvera dans divers ouvrages[7]. On rappellera seulement quelques moments importants de son histoire, au regard surtout des problèmes d'écriture qui intéresse l'édition.

Les langues romanes se sont développées à partir du latin dit vulgaire, un latin populaire qui, au contact des populations conquises par l'Empire romain, s'est diversifié selon les caractéristiques des parlers régionaux, eux-mêmes fragmentés en raison de diverses influences. C'est progressivement que se sont opérées des transformations dont les principales caractéristiques sont : l'abandon des déclinaisons latines générateur de nouvelles formes : articles (esp. : *el, le, lo* ; fr. : *il, lui, le* ; it. : *egli, lui, gli, lo*) et prépositions (*à, de, par, pour*) ; une nouvelle syntaxe (un certain ordre phrastique avec sujet, verbe et objet, et des accords en genre et en nombre) ; le raccourcissement des formes par la syncope des voyelles non accentuées *(florem > fleur, flor, fiore*), accompagné de l'affaiblissement de certaines consonnes (*adjutare > aider*), et l'effondrement du système vocalique latin en voyelles brèves et longues (*lĭbĕr > livre, libro ; mălŭm > le mal ; quōmŏdo > comme, como, come*). Lors de ces transformations constituant le stade du roman, c'est le français (la gallo-roman) qui, comparativement aux autres langues romanes, se fait remarquer par le plus grand nombre de transformations du fait de diverses influences régnant sur le territoire des Gaules (traits celtiques) : l'affaiblissement (amuïssement) des voyelles du cas accusatif (*am, em, um*) en [ø], transcrit *e*, qui font se confondre, à l'oral, *amas, amat* et *amant* en *aimes, aime, aiment*[8] (ainsi sont apparus les pronoms personnels) ; la disparition de l'accent tonique alors que celui-ci est maintenu au-delà des Pyrénées et des Alpes.

Au Moyen Âge, les grammaires étaient encore latines et dissociées des divers parlers des régions de France. Pour décrire ces parlers, il s'agissait devant la multiplicité dialectale et la variété des sons de faire correspondre à ceux-ci une graphie. Ce qui fait que la grande préoccupation de cette période était l'écriture : « L'édification d'une grammaire française est fondée d'abord sur les progrès de la graphie[9] » rappelle l'historien de la grammaire, Jean-Claude Chevalier. D'où l'importance des typographes qui inventaient des signes (accents, signes diacritiques, ponctuations)[10].

Mais parallèlement, afin de faire face à une pluralité de parlers, s'opposèrent, pour la réduire, ceux qui prennent comme modèle la langue des poètes (Ronsard, Du Bellay), et ceux qui, comme Malherbe, simplifie le français en s'opposant à la préciosité des poètes, le débarrasse de son foisonnement littéraire, taille dans les latinismes, les archaïsmes, les provincialismes, en se référant aussi bien au langage des nobles qu'à celui des bourgeois. Commence alors une querelle entre *normatifs* et *créatifs*, autour de l'idée de « la perfection de nostre langue[11] », qui se poursuivra au XVIIème siècle dans les salons littéraires tenus par des femmes (Mademoiselle de Montpensier, Madame de La Fayette), querelle animée par Claude Favre de Vaugelas, Père Bouhours, Nicolas Beauzée et les jésuites de la grammaire dite de Port Royal se référant à la logique, le

---

[7] Un résumé et des références dans mon livre *La langue n'est pas sexiste, op.cit.,* et Chevalier J.-C., *Histoire de la grammaire*, Paris, PUF, Que sais-je ?, 1994.

[8] Pour plus de détails sur ces transformations, voir : Meyer-Lübke, *Grammaire des langues* romanes, Welter éditeur, 1895, consultable en ligne, et Ursula Reutner, « Du latin aux langues romanes », en ligne, https://www.researchgate.net/publication/341313111.

[9] Chevalier J.-C., *Histoire de la grammaire*, *op.cit.*, p. 6-17-18.

[10] *Ibid*., p. 559.

[11] *Ibid.,* p.43. Voir aussi Rey A., Duval F., Siouffi G., *Mille ans de langue française, histoire d'une passion*, Perrin, 2007, p. 682.

tout couronné par la création de l'Académie française (1634), sorte de gardienne du temple en matière de *Bon usage*. C'est dans cette période que surgit la malheureuse idée de la noblesse du masculin : « Le genre masculin, étant le plus noble, doit prédominer toutes les fois que le masculin et le féminin se trouvent ensemble.[12] ».

Cette querelle se poursuit au XVIIIème siècle, siècle des Lumières et d'une prolifération des grammaires[13], lesquelles cherchent à marier nouveauté et tradition. Mais en même temps surgit une nouvelle querelle à propos de l'orthographe entre une tendance réformiste qui veut que graphie et prononciation correspondent, et une tendance conservatrice qui s'emploie à rappeler l'étymologie. Il en résulte une complexité de la langue française, aussi bien dans sa morphologie que dans sa syntaxe qui n'a pas son pareil dans les autres langues romanes. Durant le XIXème siècle, sous l'impulsion du réformisme napoléonien, s'institutionnalise le système scolaire qui a besoin pour se généraliser de savoirs stables et structurés, et d'une référence commune pour le bien écrire. Dès lors, c'est à des grammaires à visée pédagogique[14] que l'on a affaire pour assurer un enseignement général. Enfin, c'est au XXème siècle qu'est consommée la rupture entre l'attitude du savant et celle du normatif[15], dans le prolongement de la grammaire comparée, avec l'apparition du *Cours général* de Saussure, qui s'emploie à *décrire* et non plus à *prescrire*, en donnant naissance à une discipline nouvelle : la linguistique ou science du langage. A partir de ce moment, ne s'opposent plus tendances conservatrices et novatrices mais diverses théories scientifiques (structuralisme, fonctionnalisme, générationalisme, pragmatisme, interactionnisme, analyse du discours, etc.).

De l'oralité à l'écriture, de l'écriture à l'oralité

Il faut d'abord rappeler que l'oral a toujours précédé l'écrit. L'écriture, en ses débuts, a toujours été guidée par le souci de représenter sous forme graphique les sons de la chaîne parlée orale, au-delà des variantes phonétiques, pour tenter d'uniformiser la chaîne écrite. Les transformations phonétiques et graphiques, comme on l'a dit, ont été complexifiées en français par le mille feuille des interventions savantes avec le souci de rappeler dans la forme des mots leur origine étymologique. Il en résulte que l'écrit de la langue n'est pas toujours le fidèle reflet de l'oral, et que, plus que dans les autres langues romanes, lettres (ou graphèmes) et sons (ou phonèmes) ne se répondent pas de façon biunivoque. D'une part, un même phonème peut avoir différentes graphies : la voyelle [o] peut s'écrire *o, eau, -ault, aut, aud, eaud* ; la consonne [s] peut s'écrire avec un *t* (*émotion*), un *s* (*siffler*), deux *ss* (*ressasser*)*, un c* (*cénacle*) et *sc (susceptible)*. D'autre part, un même graphème peut être prononcé différemment : la lettre *e* est prononcée [a] dans le mot *femme* et dans les terminaisons d'adverbes (*récemment, prudemment*), [ø] dans *chapeau*, [ɛ] dans *bec,* [E] dans *princesse* ; la lettre *c* se prononce [s] devant la

[12] Claude Favre de Vaugelas, *Remarques sur la langue françoise, utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire*, Paris, Courbé. t. I, p. 130, dans Pougens.

[13] le *Traité de la grammaire française* de l'abbé Regnier-Desmarais en 1706, la *Grammaire françoise sur un Plan nouveau* du Père Buffier en 1709, les *Vrais principes de la langue françoise* de l'abbé Girard en1747, la *Grammaire générale* de Nicolas Beauzé en 1767.

[14] Les grammaires de Lhomond (1780), de Noël et Chapsal, de Larive et Fleury (1880), des Bescherelle (1834-1877), de Ch. Girault-Duvivier (1811).

[15] Dans les années soixante-dix, cependant, il y eut un riche développement de la *linguistique appliquée* à la didactique du français langue maternelle et langue étrangère.

voyelle *i* (*cinéma, cintre*), [k] devant la voyelle *o* (*contrat, correspondance*), [g] dans *second*.

A cela, il faut ajouter que beaucoup de mots français comportent des lettres dites muettes : le *e* muet, surtout en fin de mot (*ministre*) ; des lettres qui, pour des raisons étymologiques, apparaissent à l'écrit et ne sont pas prononcées à l'oral (le *p* de *sculpteur*). Enfin, toujours dans le souci de pouvoir distinguer des formes, lorsque les fonctions diffèrent, les savants et graphistes ont employés, dans différentes langues des signes diacritiques. En français, sous la forme d'accents pour ouvrir/fermer les voyelles (*é ; è, où ; ê, î, ô, û*), de trémas (*ë, ï,ö, ü, ÿ*), de cédille (*ç*). On voit les difficultés auxquelles se sont heurtés les graphistes et copistes lorsqu'il s'est agit de transcrire graphiquement des mots diversement prononcés à l'oral, entre souci de représenter les sons de l'oral et souci de rappeler l'étymologie des mots : *femme* se prononce [a] mais le *e* rappelle l'étymologie *femina*.

S'agissant des marques de genre grammatical le français se distingue encore de la plupart des langues romanes. En effet, dans celles-ci, les terminaisons des cas latins masculin (um), féminin (am) et neutre (um), variables selon les déclinaisons, ont généralement été transformées en [o] (écrit *o*) et [a] (écrit *a*). En français, ces mêmes terminaisons latines se sont affaiblies (amenuissement) en [œ] (écrit *e*), phonème tantôt prononcé (pilote), tantôt muet et donc supprimé à l'écrit (*ingénieur*), effaçant ainsi les distinctions de genre grammatical, et cela sans intention de discrimination, car si le *e* final à l'écrit est généralement marque de féminin des substantifs et des adjectifs[16] (*étudiante, fille, femme, girafe, hirondelle, grande, petite*), il se trouve également présent dans des mots de genre masculin (*homme, personnage, frère, pilote*, *hippopotame, zèbre, singe*).

Dès lors, le français procède à de multiples innovations pour marquer le féminin qui sont des reprises de mots latins : *-atte (chatte), -esse (princesse), -euse (vendeuse), -ouse (épouse) –eure (une mineure), -ère (bergère), (-euve (veuve), -ouve (louve), -enne (chienne), -anne (paysanne), -onne (garçonne), -elle (criminelle), –trice (institutrice)*. A ces graphies, il faut ajouter des mots qui sont porteurs en eux-mêmes du genre féminin : *sœur, nièce, servante*. On comprend la complexité du français quand on le compare par exemple à l'espagnol qui fait alterner systématique les phonèmes [o] / [a] avec leur correspondant graphique *o / a* : *vecino/vecina, gato/gata, vendedor/vendedora, esposo/esposa, pastor/pastora, viudo/viuda, perro/perra, campesino/campesina, director/directora*.

Ce bref parcours sur les modalités de fonctionnement des langues, de leur évolution, de la constitution de grammaires et des particularités du français, était nécessaire pour se débarrasser de quelques idées fausses : (i) la langue, en tant que système, n'est pas sexiste, c'est en tant que norme et discours qu'elle peut le devenir sous la responsabilité d'un sujet parlant ; (ii) malgré quelques malheureuses déclarations sur la noblesse du genre masculin, les transformations successives de l'état du français depuis le latin vulgaire ne sont pas toujours dictées par une volonté de discriminer le genre féminin, mais plutôt mues par le désir d'orienter les usages vers plus d'uniformité (pour la cohésion sociale), d'élégance (pour le style littéraire), de rationalité logique (la clarté de l'expression).

---

[16] Ce qui explique peut-être que des mots comme *affaire, cuillère, horloge*, etc., qui étaient masculins soient devenus féminins.

Il faut donc maintenant prendre en considération les revendications et propositions des tenants et tenantes de l'écriture inclusive, les examiner au regard de la science du langage, pour y déceler, ce qui est problématique, voire contradictoire, ce qui est douteux, ce qui est possible et à quelles conditions.

Les revendications et propositions de l'écriture inclusive

La revendication de fond qui soutient ce courant est celle de viser à « une représentation égale des femmes et des hommes dans la langue »[17]. Sur ce principe, on ne peut être qu'en totale communion. La question est celle de repérer quand il y aurait discrimination, et d'envisager les moyens pour l'éviter. Dans une telle perspective, il ne s'agit évidemment pas de partir de l'idée de « démasculinisation du français »[18], ni d'appeler à « démanteler l'entreprise de la domination masculine[19] ».

Les propositions sont diverses et variées, pas toujours concordantes, certaines prudentes, d'autres plus radicales[20]. Sans reprendre, dans le cadre de cet article, la totalité des questions que soulèvent ces propositions, on remarquera qu'elles concernent essentiellement deux domaines, celui de la féminisation des mots du lexique et celui des accords en genre et nombre.

La féminisation des noms de métier

Il est inutile de revenir sur cette question qui est maintenant acquise depuis que l'Académie française, en sa séance du jeudi 28 février 2019, a adopté à une large majorité le rapport sur la féminisation des noms de métiers et de fonctions. Il est tout à fait justifié que l'on réclame une telle féminisation. Les métiers, les professions, et les personnes qui les exercent, changent avec le temps. Il est vrai que pendant longtemps, l'Académie française a refusé une telle adaptation. Elle vient de l'accepter, et dorénavant, rien de plus normal que les *greffière, policière, électricienne, présidente, maçonne, poétesse, écrivaine, docteure, chercheuse*, etc. De même, rien de plus normal que de marquer avec des déterminants le féminin d'une fonction lorsque celle-ci s'applique exclusivement à une femme, et lorsque le mot qui la désigne ne comporte pas de marque du féminin (mots épicènes) : *une ministre, une collègue,* et le « Madame la secrétaire perpétuelle de l'Académie française »[21]. Il faut donc rendre hommage à celles et ceux qui se sont battus pour faire adopter et inscrire dans la loi cette féminisation : à la Commission mise en place le 24 février 1984 à la demande d'Yvette Roudy, alors ministre des Droits de la femme, et présidée par Benoîte Groult, qui travailla à la question et rédigea un rapport qui fut publié sous forme de circulaire au Journal Officiel le 16 mars 1986 par Laurent Fabius, alors premier ministre ; à Lionel Jospin, premier ministre, qui, en 1998, promulgua une nouvelle circulaire réaffirmant la nécessité de « recourir aux appellations féminines pour les noms de métier, de fonction, de grade ou

[17] Candea M. et Véron L., *Le français est à nous, op.cit.,* p. 117.
[18] *Ibid.,*p. 104.
[19] Viennot E., *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin ! Petite histoire des résistances de la langue française*, Donnemarie-Dontilly, éd. iXe p. 104.
[20] Pour éviter d'accumuler des références, on pourra se reporter à mon livre, *La langue n'est pas sexiste, op.cit.*
[21] Rappelons que l'actuelle secrétaire réclamait qu'on la désignât par « Madame *le* secrétaire perpétuel ».

de titre dès lors qu'il s'agit de termes dont le féminin est par ailleurs d'usage courant »[22]. Mais il faut rappeler que le Québec et la Suisse romande avaient devancé la France en la matière. Pourtant, reste à ce propos, un problème : celui relatif à ces mots sans marque de genre, dits mots épicènes, pour lesquels certains courants de l'écriture inclusive proposent de nouvelles formes.

La question des mots épicènes

Les mots épicènes sont des mots (substantifs, adjectifs, pronoms) qui sont invariables du point de vue de la forme, et désignent un être animé sans que soit précisé le genre sexué. Ils sont cependant affectés d'un « genre grammatical », tantôt masculin : *individu, bébé, membre*, *vieillard,* tantôt féminin : *personne*, *vedette*, *sentinelle*, *recrue*. Il ne faut donc pas confondre « genre grammatical » et « genre sexué » : *individu* et *bébé* sont bien de genre grammatical masculin, et *personne, vedette, recrue*, de genre grammatical féminin, pouvant désigner l'un ou l'autre genre sexué. Genre grammatical et genre sexué ne coïncident pas toujours, aussi bien pour le féminin que pour le masculin.

En outre, il faut distinguer deux sortes d'épicènes : ceux qui peuvent désigner le genre sexué à l'aide d'un déterminant (*un/une élève, un/une ministre, un/une collègue*), et ceux qui ne l'admettent pas, tout en étant affectés d'un genre grammatical (*peuple, individu, personne, gens, foule*). Il en est de même des mots qui désignent des collectifs (*clientèle, équipe, délégation, direction, électorat*), ou des activités (*candidature, administration, concurrence, présidence*). Pour les premiers, il n'y a pas de problème d'invisibilité du genre féminin puisqu'on peut le marquer à l'aide d'un déterminant (*la* ministre). Pourtant, l'écriture inclusive propose d'affecter ces mots d'une marque du féminin en puisant dans les suffixes existants : « collèguesse », « dentistrice », « peintresse », « ministrice », ou encore « journalistière ». [Il faudrait donc écrire : « La nouvelle ministre(-esse) des affaires européennes, Nathalie Loiseau, connaît bien le Quai d'Orsay »[23].] [Supprimé]

On voit le problème qui se présente : il ne s'agit pas seulement d'ajouter des marques du féminin, il s'agit de créer des mots. Or, rappelons-le, la langue est un phénomène collectif ; pour ce qui est de l'enregistrement des formes, l'usage entérine selon un principe de reconnaissance, d'habitude et d'économie. Par exemple, on sait que les mots se terminant en *-eur* ou *-teur* peuvent former le féminin en : *-eure* (*professeure*), *-euse* (*danseuse*) ou *–trice* (*éducatrice*)[24]. La question se pose alors pour un mot comme *auteur* de savoir si on le féminise en *auteuse* (comme *conteuse*), en *auteure* (comme *professeure*) ou en *autrice* (comme *créatrice*). A l'heure actuelle, se sont les deux derniers qui ont la faveur de certains écrits. On verra lequel des deux s'imposera, à moins que les deux cohabitent. En tout état de cause, les créations précédentes n'ont pas de raison d'être du point de vue de la visibilité du genre puisque un déterminant l'assurera : *la collègue, la dentiste, la peintre, la ministre*, ou encore *la journaliste*.

[22] « Circulaire du 6 mars 1998 relative à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre. »
[23] Voir : *Le Monde*, du 23 juin 2017.
[24] Dans ce dernier cas, le mot provient d'un verbe latin (*lego* > *lectum* > *lectrix* > *lectrice*).

La question des accords et des reprises

Ces deux questions font également problème. Elles partent du souci de continuer à rendre visible le genre féminin lorsque plusieurs mots de genre différent doivent être qualifiés ou repris de façon anaphorique. Mais il faut distinguer plusieurs cas.

Le cas de l'accord dit de *proximité*. On retrouve ici la malheureuse formule du masculin qui l'emporte sur le féminin, qui a longtemps sévi dans les grammaires scolaires, à savoir : « Lorsque se trouvent associés des substantifs de genres différents, l'accord se fait au masculin, parce que le masculin l'emporte sur le féminin. » Rejetant l'idée de la neutralisation de certains contextes, sur laquelle on reviendra, l'écriture inclusive préconise d'appliquer l'accord de genre au dernier substantif, en se débrouillant pour que le dernier terme soit au féminin, comme le fit autrefois Racine dans *Iphigénie* en écrivant : « Mais le fer, le bandeau, la flamme est toute *prête* ». Mais on aura remarqué que le verbe est au singulier. C'est quand il y a pluralité que se pose la question de savoir si on écrit : « Le garçon et la fille sont blonds ou sont blondes », de même que : « Le fauteuil et la chaise sont blancs ou sont blanches ». Dans un cas comme dans l'autre, il y aurait discrimination : l'accord au masculin efface le féminin, l'accord au féminin efface le masculin. Se présentent alors trois solutions : (i) procéder à l'accord de proximité (masculin ou féminin) selon la place du dernier antécédent comme dans l'exemple de Racine ; (ii) recourir à un mot qui englobe les genres comme le mot *être* qui est masculin (« Les garçons et les filles de ce pays sont des *êtres* blonds »), ou le mot *personne* qui est féminin (« Les garçons et les filles de ce pays sont des *personnes* blondes »), mais si le contexte le permet ; (iii) accepter le processus de neutralisation (voir plus loin) qui permet à Joan Baez de dire : « Maintenant que mon père, ma mère, mes deux sœurs sont *morts*, je vais me confronter à tout ce passé »[25].

Une quatrième solution est cependant préconisée par l'écriture inclusive sous trois formes : celle qui consiste à créer de *formes syncrétiques* qui engloberaient masculin et féminin, aussi bien pour les noms (*froeur* pour englober *frère* et *sœur*, *chær* pour *cher* et *chère, copaines* pour *copain* et *copine*), que pour les adjectifs (*professionèles* pour englober *professionnels* et *professionnelles*) ; celle qui consiste à *attacher les formes* du féminin à celles du masculin (*directeurices, lecteurices*, *chômeureuse, amoureureuse*) ; celle qui consiste à uniformiser les participes passés à l'aide d'une *désinence consonantique commune* (*-z*) pour éviter d'alterner les formes de genre (*assurez*, au lieu de *assurés/assurées* ; *avertiz*, au lieu de *avertis/averties* ; *venuz*, au lieu de *venus/venues*), en se référant à l'histoire de la langue, cette désinence étant en vigueur jusqu'au XVIème siècle : *péché* (sg.), *péchéz* (pl.)[26] ; enfin, celle qui consiste à employer le *point médian* (*travailleur•euse*).

Pour comprendre les problèmes que présentent ces préconisations, il convient de revenir sur les rapports entre écriture et oralité. Car parler d'« écriture inclusive », c'est se référer à la chaîne *graphique* des mots et non pas à la chaîne *phonique*. Or, on l'a dit, l'écrit est un après l'oral et prétend le représenter. Écrire ou lire se fait donc à travers une oralisation mentale. Cela se constate quand on procède à ce qu'on appelle une lecture à voix haute. Mais même sans se livrer à l'épreuve du « gueuloir » auquel s'adonnait

[25] *Télérama* n° 3579 du 15/08/2018.

[26] Voir : Labrosse C., *Pour une grammaire non sexiste*, Montréal, Les éditions du Remue-ménage, 1996, p. 63, 95 et *sq*.

Flaubert quand il écrivait[27], tout le monde peut faire l'expérience que, en lisant, on oralise mentalement.

Ainsi, écrire *froeur (*pour *frère et sœur*), *chær* (pour *cher et chère*), et les prononcer avec un [ø] central, ne fait pas entendre que les deux genres sont associés ; on entend à chaque fois [frère] et [cher], comme si c'était des variantes phonétiques. De même, écrire *directeurices, auditeurices, lecteurices, chômeureuse* ou *amoureureuse* devient incompréhensible à l'oral, ces mots ne se trouvant pas dans les dictionnaires. Ils ne pourraient être admis que comme néologismes, et donc réservés à un emploi particulier non généralisable. Que deviendraient « les amoureux des bancs publics » de Brassens ? Les « amoureureuses » ? Quant à uniformiser les terminaisons des participes en *-ez*, cela bouleverserait les conjugaisons de tous les verbes, et de toute façon ne changerait rien au genre puisqu'il s'agit du pluriel.

Parfois il est proposé d'avoir recours à des mots collectifs épicènes (*candidature*) pour éviter la répétition (« les candidats et les candidates »). C'est en effet une possibilité, mais il est des contextes dans lesquels cette substitution serait incongrue. On peut dire : « Les candidatures devront être déposées avant minuit », mais guère : « Les candidatures devront se présenter à huit heures du matin ». Tout est affaire de pertinence contextuelle.

Les particularités du point médian

Pour l'emploi du point médian, il faut considérer deux choses. D'abord rappeler, comme on l'a dit plus haut, que toute lecture passe par une oralisation mentale. Or, l'oralisation avec une suite de points médians produit un effet contraire à celui qui est visé. En effet, écrire « technicien·ne » ou « maître·sse », est entendu lors de son oralisation mentale comme [*technicienne*] et [*maîtresse*] ; à lire « tou·te·s les étudiant·e·s », on entend [*toutes les étudiantes*] c'est-à-dire un seul genre, le féminin. Effet contreproductif qui a joué des tours au site d'un grand Institut scientifique[28]. Dans la page d'annuaire présentant son personnel, apparaissent les photos-portraits de chaque membre de l'Institut, sous lesquelles sont écrits les intitulés du titre : « Directeur·ice » de recherche, « Maître.sse de conférence », « Assistant·e », « Doctorant·e ». Il en résulte que sous les photo-portraits du personnel masculin, les « Doctorant·e », « Assistant·e » et « Maître.sse de conférence », sont lues et entendues comme [*directrice de recherche*], [*maîtresse de conférence*], [*assistante*], [*doctorante*], changeant l'appartenance sexuée de ceux-ci. Quant à placer « Assistant·e », « Doctorant·e » ou « ingénieur·e » sous les photos-portraits du personnel féminin serait mettre en doute l'appartenance sexuelle puisqu'on dispose en français de *assistante, doctorante et ingénieure*. Le personnel masculin pourrait se plaindre de cette fausse attribution de genre, ce qui fut fait par certains sans être entendus. Plus inquiétant encore, un chercheur (que je ne nommerai pas ici) se présente dans la page du laboratoire de son université, sous sa photo, comme « Enseignant·es-chercheur·es titulaires ». On ne peut lire que [*enseignante*], ce qui ne semble pas correspondre à la

[27] « Je ne sais qu'une phrase est bonne qu'après l'avoir fait passer par mon gueuloir », Gustave Flaubert.

[28] ISEM, Institut des Sciences de l'Évolution de Montpellier.

morphologie du visage, à moins de se vouloir transgenre[29]. Dans tous ces cas, le point médian fait disparaître un genre au lieu d'inclure les deux.

D'autre part, il faut prendre en considération l'histoire de la ponctuation. J'ai rapporté dans mon ouvrage l'historique et la fonction des diverses marques de ponctuation, et en particulier des points. Je rappellerai seulement que le point a toujours joué un rôle de clôture, de fin, de séparation, et non d'alternance ni d'inclusion comme on voudrait qu'il fût. Et donc, une écriture sous forme « tou·te·s les étudiant·e·s », ne rassemble pas, n'additionne pas, ne marque pas l'alternance, n'inclue pas, mais au contraire sépare.

C'est évidemment dommageable, entre autres choses, pour l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, comme l'ont souligné nombre de professeurs des écoles et spécialistes de la didactique du français langue maternelle et étrangère. On ne peut imaginer une dictée avec l'utilisation du point médian. A dicter : « tou·te·s les enfant·e·s », les élèves écriraient « toutes les enfantes » Et l'on voit mal comment l'édition pourrait se conformer à une telle pratique du point médian au risque de troubler la lecture de quelque écrit que ce soit. Pourtant, existe une solution simple, déjà pratiquée dans d'autres situations, qui permet de marquer l'alternance et l'inclusion : la *parenthèse*. En effet, celle-ci est déjà utilisée dans les adresses de lettres (« Cher(e)s ami(e)s ») et les documents administratifs (« Né(e) le… »). En outre, elle est pratiquée dans d'autres disciplines comme les mathématiques. Certaines disent que c'est minorer le genre féminin qui passe au second plan. Mais ce n'est pas toujours le cas, parce que la parenthèse permet souvent d'ajouter une idée qui spécifie la précédente sans établir de hiérarchie, et en mathématique elle indique une *mise en facteur commun*, véritable inclusion, ce qui correspond davantage au désir de faire cohabiter les deux genres. Cela, en outre, aurait l'avantage de ne pas perturber la lecture dans la mesure où ce procédé est familier et répertorié. En substituant d'autres procédés (parenthèse, répétition, glose, neutralisation) au point médian on évite un problème pour l'école et l'édition.

La reprise par les pronoms

D'autres propositions ont été faites concernant les reprises de plusieurs mots antécédents à l'aide de pronoms de troisième personne au pluriel : fusionner les formes du masculin et du féminin : *illes* pour englober *ils-elles* ; *ceuses*, *celleux* pour englober *ceux-celles* ; et même au singulier : *ul, yel* ou *iel* pour englober *il-elle*[30]. On devrait donc écrire : « Les filles et les garçons de cette colonie sont tout•t•e•s orphelin•e•s. *Illes* (ou *iels*) ont 15 ans ». On voit même écrit : « *Al* sera préférable de s'abstenir », ce qui est un non sens puisque dans ce cas, le *il* de « Il sera préférable » est impersonnel et donc hors genre.

Outre que l'on se trouve dans le même cas de figure que précédemment, à savoir création de néologismes non généralisables et prononciations non répertoriées, on remarquera que, dans ces cas, ce qui est repris est de nature plurielle. Or, la caractéristique du pluriel est de neutraliser les oppositions de genre. On ne voit pas qu'il y ait discrimination à écrire : « Les enfants sont partis en colonie de vacances. *Ils* reviennent à la fin du mois », « Christian et Françoise sont partis en colonie de vacances. *Ils* étaient heureux », ou « Les élèves peuvent avoir des téléphones portables,

[29] On se demande, d'ailleurs, pourquoi dans le libellé de ses responsabilités, il écrit « rédacteur en chef de la revue… », et non point « rédacteur·rice en chefe·esse ».

[30] Voir : *Dictionnaire inclusif*, en ligne, *www.blog.eninclusif.fr*. Ces formes sont parfois présentées comme exemple de pronoms « transgenres ».

mais *ils* ne pourront les consulter ». Et si l'antécédent représente un collectif, le pronom reprendra le genre grammatical de celui-ci : « Le groupe (…), *il* partira à 18h », L'assemblée (…), *elle* siègera au complet ». Cependant, si l'on éprouve le besoin de préciser la composition du collectif, on pourra toujours préciser : « Les femmes et les hommes de ce groupe (…) ».

Dans tous ces cas, il faut tenir compte des effets qui sont produits lors de leur lecture et de leur oralisation. La chaîne orale est une suite ordonnée de mots selon une logique grammaticale issue de l'usage. La chaîne écrite doit s'y conformer et ne peut être déstructurée formellement au risque de devenir incompréhensible. L'introduction du pronom *iel* par Le Robert dans son dictionnaire numérique est un inédit, car ce mot de la grammaire inclusive n'est employé que par un tout petit nombre d'universitaires, et jamais, dans l'histoire des dictionnaires, on n'y a vu un mot grammatical qui ne soit conforme à la grammaire.

Un phénomène à ne pas oublier : la « neutralisation sémantique »

La neutralisation est un phénomène général qui consiste à créer une catégorie supérieure englobant une opposition et abolissant les différences autour d'un point commun. Dans le domaine social elle est un moyen d'éviter des inégalités et discriminations. Ainsi, c'est au nom de la neutralisation de la différence des sexes que l'on peut revendiquer l'égalité salariale à emploi équivalent ; c'est en neutralisant l'opposition hétérosexuel/homosexuel que l'on instaure le mariage pour tous ; c'est en neutralisant les différences ethniques que les embauches pourront être égalitaires.

En matière de langage, la neutralisation se produit lorsque deux éléments opposés ou différents sont représentés par un troisième qui les subsume, abolissant par là même les termes de l'opposition. En phonétique, on trouve ce phénomène lorsque deux phonèmes distincts ([e] fermé / [ɛ] ouvert) se neutralisent dans certains contextes (« pays » / « fer »). En sémantique syntaxique, la neutralisation s'applique lorsque, par exemple, un verbe a statut de substantif (« *Partir* est toujours angoissant »), un article est employé comme pronom (« *Le* bon et *le* mauvais d'une affaire »), ou un pronom est employé de façon impersonnelle (« *i*l pleut, *il* neige, *il* est possible »).

La neutralisation sémantique est un phénomène qui existe dans toutes les langues, pour raison d'économie, et elle est productrice de termes à valeur générique, typifiante ou collective. Dans les contextes à définition générale : « Un héros ne meurt jamais », « Le propriétaire doit le toit et le couvert », « Le Français est râleur », *héros*, *propriétaire*, et *Français* constituent des *types* qui n'ont pas besoin d'être spécifiés du point de vue du genre, car ce n'est pas le masculin, en tant que sexe, qui domine, mais une catégorie supérieure englobante qui abolit le genre sexué. Et on ne s'étonnera pas de rencontrer cette typification dans les proverbes et maximes. Dans « Chat échaudé craint l'eau froide », le mot *chat* représente une *catégorie* abstraite qui neutralise et englobe l'opposition *chat*/*chatte*. Il en est de même pour les collectifs au pluriel : « Les enfants sont chez leur grand-mère », *enfants* englobe et neutralise l'opposition *garçon/fille*. Par conséquent, point n'est besoin de préciser « Les Suisses et les Suissesses ont voté », ni « Les Français et les Françaises se sont révoltés », car *Suisses* et *Français* dans ces contextes sont des catégories-types neutralisantes. Quant aux fonctions et aux titres (*président, ministre, professeur, officier, écrivain, auteur*) employés au pluriel, la neutralisation peut être à l'œuvre dans des contextes généralisant : « Les professeurs

réclament davantage de moyens », car la fonction est considérée sous l'angle d'une typification. La neutralisation sémantique crée en quelque sorte une coquille vide.

Ainsi en est-il du mot *Homme* qui est parfois voué aux gémonies. La neutralisation sémantique s'y applique lorsqu'il s'agit de l'employer comme catégorie typifiante. Ainsi est-il employé dans les textes philosophiques, littéraires et administratifs « L'*homme* n'est qu'un roseau, le plus faible de la nature; mais c'est un roseau pensant. » (Pascal) ; « Tout *un homme*, fait de tous *les hommes* et qui les vaut tous et que vaut n'importe qui. » (Sartre) ; « Le mystère de l'incarnation se répète en chaque femme ; tout enfant qui naît est un Dieu qui se fait *homme* » (Simone de Beauvoir) ; *«* Il existe une seule race d'*homme* au monde qui comporte les noirs et les blancs *» (*Olympe de Gouge) ; « Un homme qui serait seul dans l'univers n'aurait aucun droit, mais il aurait des obligations » (Simone Weil)[31] ; « Les *hommes* naissent et demeurent libres et égaux en droits » (Constitution). Ce serait une entreprise destructrice de tous les textes écrits en français que de vouloir supprimer ce mot[32], d'autant que le mot *humain* ne peut s'y substituer dans les mêmes contextes.

Cependant, une fois de plus, les deux genres peuvent être spécifiés, par divers procédés, dans d'autres contextes, comme les offres d'emploi : « Recherche *homme ou femme*, responsable de projet » ou « *ingénieur(e)* en intelligence artificielle » ; les annonces et convocations : « Ouverture des candidatures pour un poste de *chercheur(se)* en physique nucléaire » ; les textes de consignes ou recommandations : « Les élus, *hommes ou femmes* (ou les *élu(e)s*) ne devraient pas oublier leur rôle de *représentation* des citoyens ». Mais on voit que ces procédés ne peuvent être répétés à l'infini. En revanche, lorsque le mot désigne directement une personne de sexe féminin, il est évident qu'il doit comporter une forme féminine. Par exemple, le badge « Pharmacien » que j'ai vu épinglé sur la blouse d'une femme est inconvenant ; il devrait être écrit : « Pharmacienne ». Tout est affaire de pertinence contextuelle : tantôt neutralisation sémantique, tantôt différenciation, tantôt combinaison des deux, de sorte qu'il n'y ait point de discrimination, sans avoir recours à des procédés de déconstruction morphologique.

* *
*

En résumé, on peut dire que, selon cette analyse, il y a divers moyens d'assurer la visibilité du genre féminin, sans oublier que c'est l'individu parlant qui est seul responsable de ses choix, la langue système ne comportant pas de jugement de valeurs. La féminisation des noms de métier, fonction et titre est chose acquise, et l'on peut désormais marquer le genre féminin, soit par l'ajout d'une marque faisant partie des paradigmes existants (*professeure*, *auteure* ou *autrice, policière, présidente, poétesse, écrivaine, docteure, chercheuse*), soit par un déterminant pour les mots épicènes (*une ministre, une élève, une collègue*), sans avoir besoin de transformer les mots car il n'est « jamais possible d'imposer un usage totalement étranger à celui des usagers. Si le lexique est bien le lieu privilégié de la variation rapide et de l'évolution constante, la morphosyntaxe évolue quant à elle très lentement, comme des plaques tectoniques, et ne

[31] Simone Weil, *L'enracinement. Prélude à une déclaration des devoirs envers l'être humain*, Paris, Flammarion, 2014, p. 77.

[32] Eliane Viennot exige « qu'on en finisse avec l'usage du mot *homme* pour désigner l'humanité ».

supporte guère d'interventions extérieures autoritaires, qui ne reposerait pas sur une pratique déjà bien installée »[33].

Le point médian, lui, est trop perturbateur. Il aura avantage à être remplacé par des parenthèses ou des barres obliques dans les termes d'adresse (« Chèr(e)s ami(e)s) »), dans les annonces (« Cherche directeur/trice du personnel », ou par des spécifications (« Madame, Mademoiselle, Monsieur »), (« Cherche chef, homme ou femme, de projet »). Pour ce qui concerne les accords au pluriel, pourront être pratiqués : l'accord de proximité selon l'ordre des mots, l'emploi d'un mot collectif épicène selon la pertinence du contexte. Mais dans tous les cas, peut être prise en compte la neutralisation sémantique, lorsqu'il s'agit des mots du lexique, lorsqu'il s'agit de mots désignant une pluralité, un collectif, ou une catégorie typifiante. A ces conditions l'édition des textes écrits pourra redevenir une référence.

S'engager dans un combat contre la « masculinisation du français », ou vouloir « faire reculer le masculin dit "générique" »[34], en inventant de nouvelles formes, plus personne ne pourrait écrire en français. D'autant que si l'on y regarde de près, il y a toujours une solution simple pour éviter l'invisibilité du genre féminin. Même Mallarmé qui a bouleversé la syntaxe traditionnelle n'a pas inventé des formes nouvelles. Quant à la grande avocate qu'était Gisèle Halimi, et qui voulait qu'on la nommât *avocate* et non *avocat*, avait le sens de ce qu'était un emploi générique des mots en déclarant : « Aucun *avocat* ne sort indemne de cette ultime mission » ; « Je défendrais (...) un jury composé des *bâtonniers* et *membres* du conseil de l'ordre, qu'on installe à la place des *juges* ». Et puis, on n'a jamais vu qu'un petit groupe de sujets parlant impose des mots ou des façons de parler nouvelles, à moins de vouloir agir de façon totalitaire comme s'y employa la *Novlangue* décrite par Orwell dans *1984*, à savoir : désigner la *chasteté* et les rapports sexuels bienséants entre homme et femme par l'unique mot *Biensex* ; ou, *a contrario*, désigner les activités sexuelles déviantes (*adultère, homosexualité*) par le mot *Crimesex*. Non bien sûr, ce ne peut être l'objectif de notre postmodernité.

Paris, le 17 décembre 2021

[33] Dan van Raemdonck, 2019, « L'inclusif, entre accord et désaccord ou "jusqu'à ce que la proximité nous sépare" », in *Les défis de l'écriture inclusive*, *Revue Le discours et la langue*, Tome11, 1, p. 81.

[34] Voir Viennot